République Française - Liberté Égalité Fraternité

MAIRIE DE PÉROUGES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Jean-Luc **VIBERT**, Christelle **MORTEL,** Gilberto **GRECO,** Florence **DE POUMEYROL,** Éric **MEUNIER,** Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE,** Christian **MILLET,** Marlène **BLASQUEZ,** Christophe **GENEVOIS,** Catherine **LEIGNIER,** Frédéric **TRIPODI,** Annie **BOIS.**

Absents excusés : Éric **BARDY** donne pouvoir à Christophe **GENEVOIS**.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Florence **De POUMEYROL**

Le Maire ouvre la séance à : 18h31

Approbation du compte rendu du 27 juillet 2026

Pour = 14 contre = 0 abstention = 0

Remarques : Néant

1 INFORMATION DIA

Pas de DIA.

2 Décision modificative n°2 – budget commune

Madame le Maire explique qu'il convient d'annuler le titre 218 bordereau 60 de 2025 émis au nom de l'Office du Tourisme de Pérouges car le montant est erroné.

Considérant qu'il convient de provisionner l'article 673 du montant du titre à annuler pour la somme de 11 153.92 €.

Considérant que les crédits prévus au budget primitif 2026 de la commune ont été consommés et qu'il convient donc de prévoir une somme supplémentaire en sus du montant du titre mentionné ci-dessus, pour d'éventuelles annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget communal de l'exercice 2026.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	15 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**15 000.00 €**	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		15 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		**15 000.00 €**

VOTE :

Pour = 14 **contre = 0** **abstention = 0**

3 Salon des Maires 2026 – remboursement des frais

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Salon des Maires, auquel elle participe de manière annuelle aura lieu du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Madame le Maire s'y rendra pour représenter la Commune de Pérouges avec 3 élus. Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement est nécessaire pour la bonne exécution de leur mission.

Pour l'année prochaine Annie BOIS et Catherine LEIGNIER seraient intéressées.

VOTE :

Pour = 14 **contre = 0** **abstention = 0**

4 Mise en place d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire explique Une délibération avait été passée concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux électriques (poteaux, câbles, ouvrages électriques, etc.). via le SIEA, depuis 2026 c'est aux communes de demander la redevance, directement aux prestataires.

Pour une commune de 2 000 habitants ou moins, le montant de référence est de 153 €, auquel est appliqué le coefficient de révision 2026 de 1,5983.

Le calcul est donc : 153 € × 1,5983 = 244,54 €, soit 245 € après arrondi.

Ce que décide concrètement le conseil municipal :
La commune instaure officiellement cette redevance pour les réseaux électriques.

- Pour 2026, le montant est fixé à 245 €.
- Cette somme sera révisée automatiquement chaque année en fonction de l'évolution de l'index ingénierie.
- Il n'est donc pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération chaque année pour appliquer cette révision.

Marie-Pierre CHEYSSEL arrive à 18h40

VOTE :

Pour = 15 **contre =0** **abstention = 0**

5 Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publiques de distribution de gaz

Madame le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Elle propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit RODP = L x 0,035€ + 100

où L, est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales

- que ce montant soit revalorisé chaque année :
  - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
  - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

6 Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,70 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance PR' = 0,70 € x L

Où :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

7 Office du tourisme – montant de la mise à disposition 2025 et 2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Pérouges a signé une convention tripartite le 12/09/2017 avec la CCPA et l'Association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » concernant la mise à disposition de locaux sur la commune.

Madame le Maire explique à l'assemblée que pour l'année 2025 un titre avait été émis afin de recouvrir la somme due par l'Association« Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » et que cette somme était erronée. La commune va donc procéder à l'annulation de ce titre.

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à une concertation avec l'association « Office du Tourisme Pérouges – Bugey-Plaine de l'Ain » et la CCPA, il a été proposé de facturer la somme forfaitaire de 5 500 € pour l'année 2025.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition financière pour l'année 2025 et de fixer le montant pour l'année 2026.

Pour 2026 la même somme indéxée

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

8 Bail M.GUIGNARD Jean-Louis – modification des parcelles de la convention précaire d'occupation du bail

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la création d'une convention d'occupation précaire pour le bail de la parcelle section ZC 0075 pour une contenance de 1ha 48a 30ca et ZD 0065 pour une contenance de 3ha 59a sises lieudit « Demiliére » à Pérouges à Mr GUIGNARD Jean-Louis en remplacement de Mr RONGIER Paul qui cesse son activité.

Madame le Maire expose qu'il convient de modifier les parcelles contenues dans la convention d'occupation précaire du bail.

Elle précise que la parcelle section ZC 0075 pour une contenance de 1ha 48a 30ca est à exclure du périmètre de cette convention car ladite parcelle est déjà occupée par des annexes de lotissement.

Elle précise aussi qu'il convient de réviser cette convention compte tenu de son caractère précaire et de sa validité fixée à un an.

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

9 Bail société de chasse

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail d'une durée de 9 ans avait été consenti en 2008 et modifié par avenant en 2010 avec la société de chasse de Pérouges.

Ce même bail avait été renouvelé au 1er janvier 2017, pour une durée de 9 ans, jusqu'au 31 décembre 2025

Madame le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du bail, pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2026.

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Pérouges, suite à des courriers répétés de la société de chasse expliquant ses difficultés financières, accepte par délibération la gratuité de ce bail.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement du bail de la société de chasse de Pérouges, à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 9 ans ainsi que de la gratuité de ce bail pour l'année 2026.

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

10 Convention de servitude de passage sur ma parcelle communal A1293

Madame le Maire donne la parole à Jean-Luc qui explique que suite à la vente de parcelles n°A1294, A1295 et A1803, route de trévoux, le nouveau propriétaire en empruntant la parcelle communale cadastrée section A n°1293.

Pour cela, une délibération est nécessaire pour établir la convention de servitude de passage.

Les frais afférents à l'établissement et à la formalisation de cette servitude, sont estimés à 950 euros, et seront pris en charge par la commune.

VOTE :

Pour = 15 **contre = 0** **abstention = 0**

11 Remboursement hébergement d'urgence au gîte Le Baudran

Madame le Maire donne la parole à Florence De POUMEYROL qui explique que suite à un dégât des eaux, un habitant de la commune a dû être relogé à la Ferme de Pérouges et ensuite dans un gîte nommé Le Baudran. Il a été logé 11 nuits pour la somme de 750 euros.

Monsieur GENEVOIS ne prend pas part au vote puisqu'il est directement concerné.

VOTE :

Pour = 14 **contre = 0** **abstention = 0**

12 Rapport des commissions

URBANISME : Néant

TRAVAUX / VOIRIES :

- **Démoussage des toits communaux** : nous avons investis dans un appareil, une campagne va être lancé, nous avons loué une nacelle en octobre.

- **Réfection du city stade** : revêtement arraché pour la sécurité par les agents techniques. Nous envisageons de le refaire, sur le budget 2027.

- **Ecole** : le grillage qui est autour du terrain de tennis, le bas est dangereux, nous allons faire reprendre le grillage. Au passage un déplacement du grillage côté portail, pour agrandir l'espace en herbe.

- **Pigeon contraceptif** : l'horloge a été démonté et remis en état et installé dans le musée du vieux Pérouges et le comité à participer à 50 pourcents à la remise en état. L'installation du pigeonnier va être proposé à l'ABF pour instruction.

- **Surveillance** : la mise en route du système de contrôle à été mis à jour, les travaux ne sont pas terminés, pour être subventionné il faut attendre 2027. Une caméra va être mise également à la sortie du chemin de terreau et à Rapan.

- **Fibre** : il reste la cité 17 personnes ne sont pas raccordées, mais le responsable du SIEA est sur le coup. Il y a d'autre zone non desservie principalement côté Rapan. La fin du réseau cuivré 2029, il reste 47 pourcents qui ne sont pas raccordé à la Fibre.

- **Lotisseur Péage** : une parcelle doit être achetée pour permettre une bonne visibilité.

- **Bornage** : Baudran, le géomètre doit faire appel à tous les propriétaires pour voir s'il y a besoin de racheté une partie. Chiffrage pour pouvoir prétendre au fond de concours, début des travaux le 8 février 2027.

- **Led de l'éclairage public** : avec le SIEA le projet est reparti, nous avons récupéré le dossier, une présentation sera faite au prochain conseil municipal. Le SIEA finance le projet sur 11 ans à 2 pourcents.

ECOLE :

- **Rentrée scolaire** : 6 classes à Pérouges. Personnel SIVOS compliqué car pas beaucoup d'heure à la semaine.

- **Devis** : cantine et salle de Rapan, pour mettre des films anti-chaleur, en attente de retour.

- **Cimetière** : vole sur les tombes ou casses. Caméras ou autre solution à réfléchir.

ENVIRONNEMENT :

- Commission 22 septembre à 18h30

SOCIAL :

- **Locataire au 345 route du péage** : défaut d'isolation, chauffage…

FINANCES :

- **Commission** : envoyer un CR

TOURISME / EVENEMENTIEL :

- Le tournage prévu a été annulé par les organisateurs.

- Les flâneries à Pérouges, de plus en plus nombreux.

- Réunir tous les artisans.

- **Micro-festival** : il y a eu quelques remarques faites sur la partie organisation et diffusion, une réunion a été faite, et des suites.

SECURITE :

- **Plan Communal de Sauvegarde** : C'est un système s'il y a un sinistre sur la commune, il y a des fiches reflexes. Salles sont mis en place, il y a des bons repas, tout est répertorié dessus. Une remise à jour est nécessaire.

- **Participation citoyenne :** réunis la semaine du 14 septembre, ce sont des référents par quartier, et relié directement à la Gendarmerie.

COMMUNICATION :

- Démarrage des réunions pour le bulletin municipal

ASSOCIATIONS ET CULTURE :

Réunion des associations 18-11 Caserne

Questions diverses :

Pour les organisateurs du Salon du Vin, voir avec eux pour ne pas stationné autour de la Caserne, mettre des rues balises.

Mettre les élus dans la boucle de toutes les manifestations.

Prochain conseil municipal le 26/10 et le 16/11 à 18h30

FIN DE SEANCE : 20h20